



- Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et synthèse »

Conseil municipal du 16 mai 2022
Séance du 2 mai 2022

5 Budget annexe ZAC Ec'Eau Port - compte administratif 2021 - compte de gestion 2021

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, M. AKABLI, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mme DUHIN, MM PERRIN, KHOULA, Mme HAMADOUCHE, MM N'DIAYE, AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUSTI, Mme PEREZ, MM ZAHRAOUI, EL MOUSSAOUI, BOULHAMANE, KA, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme SAKHO	Pouvoir à :	Mme TALL
Mme SOW	Pouvoir à :	M. AÏT MESSAOUD
Mme SENET	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
Mme JACQUEMART	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. LUCAS, Mmes JAJAN, MEHADJI, M. NACHITE	4
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	35
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

- Date de la convocation : 10/05/2022

- Rapport de présentation :

Monsieur Abdoulaye DEME, maire-adjoint, expose :

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion dressé par monsieur le Trésorier constitue l'arrêté des comptes de la collectivité.

Cet arrêté permet de dégager :

- le résultat d'exécution de la section de fonctionnement ;
- le résultat d'exécution de la section d'investissement ;
- le besoin de financement de la section d'investissement.

Le document annexé, présente pour le budget annexe ZAC Ec'Eau Port :

- le budget primitif ;
- les décisions modificatives de l'exercice 2021 ;
- les autorisations spéciales qui s'y attachent ;
- le détail des dépenses et des recettes ordonnancées, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- la reprise des résultats de l'exercice 2020 ;
- l'état des restes à réaliser.

Les résultats de l'exécution budgétaire 2021 tels qu'ils figurent au compte administratif peuvent ainsi être présentés comme suit :



Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2021	3 379 674,08 €	595 511,08 €	-2 784 163,00 €
Résultat 2020 (D001)	239 590,98 €		-239 590,98 €
Résultat de clôture de la section d'investissement			-3 023 753,98 €
Restes à réaliser 2021	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin de financement			3 023 753,98 €

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2021	3 379 674,08 €	6 403 428,06 €	3 023 753,98 €
Résultat 2020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement			3 023 753,98 €

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est excédentaire de 3 023 753,98 €. Il est affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2121-31 et L1612-12,
Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,
Vu la délibération n°6 du conseil municipal en date du 14 mars 2022,
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 2 mai 2022,
Vu les documents ci-annexés,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN ne prend pas part au vote.

Votants : 34

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 2

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de désigner, Monsieur Babacar N'DIAYE, président de séance.

Article 2 : d'adopter, pour le budget annexe ZAC Ec'Eau Port, le compte administratif 2021 et d'arrêter les résultats tels qu'ils figurent au rapport de présentation.

Article 3 : de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par monsieur le Trésorier, n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

Article 4 : de valider définitivement le report des résultats 2021 sur le budget primitif 2022, voté par délibération n°6 en date du 14 mars 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : 17 MAI 2022

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil
Président de l'ACSO



DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 19 MAI 2022

et publication ou notification le 19 MAI 2022

affiché le 17 MAI 2022

CREIL, le 19 MAI 2022

Pour le Maire et par délégation

La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »

Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 19/05/2022

Reçu en préfecture le 19/05/2022

Affiché le 17/05/2022

SLO

ID : 060-216001743-20220516-DLRG220516005-DE